



## Compte-rendu du

# Comité de pilotage du plan d'actions alpin pour la conservation du Tétralyre et de ses habitats 2017-2022

Le 18 avril 2018 (à Gap)



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



### Membres présents :

Club Galliformes et petit gibier de Montagne  
Club Galliformes et petit gibier de Montagne  
Communauté de Communes N2000  
Conseil régional AuRA  
Direction Départementale des Territoires 05  
Direction Départementale des Territoires 05  
Domaine Skiable de France  
Domaine Skiable de France  
Fédération départementale des Chasseurs 04  
Fédération départementale des Chasseurs 05  
Fédération départementale des Chasseurs 06  
Fédération départementale des Chasseurs 26 / OGM, représentant du CA de l'OGM  
Fédération départementale des Chasseurs 38  
Fédération départementale des Chasseurs 38  
Fédération départementale des Chasseurs 74  
Fédération départementale des Chasseurs 74  
Fédération départementale des Chasseurs 83  
Fédération régionale des Chasseurs AURA  
Ligue pour la Protection des Oiseaux  
Ligue pour la Protection des Oiseaux AURA  
Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA  
Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA  
Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - DIR AURA  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - DIR PACA  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - SD 05  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - SD 05  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - SD 73  
ONCFS - Unité PFS /OGM, référent scientifique et technique  
Office National des Forêts - DT AURA  
Parc National des Ecrins  
Parc National des Ecrins, suppléant de Christian Schwoehrer  
Parc Naturel Régional des Bauges  
Parc Naturel Régional du Queyras  
Parc Naturel Régional du Vercors  
Société d'Economie Alpestre 74  
Société d'Economie Alpestre 74

Claude FERRA-MARTIN  
Daniel LEYSSIEUX  
Agnès VIVAT  
Anne-Cécile PRAT  
Anaël GAUTIER  
Bénédicte FRIER-MARCIEN  
Julie ARNAUD  
Robert TARDIEU  
Cyril GENIN  
Thierry CHEVRIER  
Frédéric VILAIN  
Joël MAZALAIGUE  
Alain SIAUD  
Estelle LAUER  
Joseph POENCET  
Pascal ROCHE  
Philippe GENRE  
Marc CHAUTAN  
Adrien LAMBERT  
Marie-Paule DE THIERSANT  
Audric PETELLAZ  
Vanessa FINE  
Yves ZABARDI  
Isabelle LOSINGER  
Caroline MOLINS  
David THILLET  
Philippe GUILHEM  
Frédéric GIRAUD  
Marc MONTADERT  
Fabrice COQ  
Julien CHARRON  
Richard BONNET  
Mathilde PANTALACCI  
Alain BLOC  
Benoit BETTON  
Antoine ROUILLON  
Romain EYCHENNE

**Membres excusés :**

Asters  
Asters, représentant du CA de l'OGM  
Asters  
Asters  
Atout France  
Commissariat Général Egalité Territoires Alpes  
Club alpin français 74  
Conseil départemental 26  
Comité Régional Randonnée Pédestre Rhône-Alpes  
Conservatoire d'Espace Naturel 73  
Centre National de la Propriété Forestière  
Conseil régional PACA  
Conservatoire Régional d'Espaces Naturels AuRA  
Centre Régional de la Propriété Forestière  
Direction Départementale des Territoires 06  
Direction Départementale des Territoires 38  
Direction Départementale des Territoires 38  
Direction régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt AuRA  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement AuRA  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement AuRA  
Domaine Skiable de France  
Domaine Skiable de France  
Fédération départementale des Chasseurs 04  
Fédération départementale des Chasseurs 06  
Fédération départementale des Chasseurs 38  
Fédération française de la montagne et de l'escalade PACA  
Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature 73  
Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature 73  
Ligue pour la Protection des Oiseaux 73  
Ligue pour la Protection des Oiseaux 73  
Mountain Riders  
Mountain Riders  
Observatoire des Galliformes de Montagne  
Observatoire des Galliformes de Montagne  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Unité PFS  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Unité PFS  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Unité PFS  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - SD 04  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - SD 26  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - SD 83  
Office National des Forêts 05  
Office National des Forêts 05  
Protection et Chasse des Galliformes et petit gibier de Montagne  
Protection et Chasse des Galliformes et petit gibier de Montagne  
Parc National des Ecrins  
Parc National du Mercantour  
Parc National du Mercantour  
Parc National du Mercantour  
Parc National du Mercantour  
Parc National de la Vanoise  
Parc National de la Vanoise  
Parc Naturel Régional des Bauges  
Parc Naturel Régional de la Chartreuse  
Syndicat Intercommunal du Vuache

Carole BIRCK  
Christian SCHWOEHRER  
Marie HEURET  
Thierry LEJEUNE  
Jean BERTHIER  
Cédric CONTEAU  
Michel AT  
Patricia BRUNEL-MAILLET  
Jean-Pierre FEUVRIER  
André MIQUET  
Bruno DE JERPHANION  
Jean Paul MARIANI  
Hervé COQUILLART  
Bruno ROLLAND  
Peggy BAUDRAND  
Norbert MOULIN  
Clémentine BLIGNY  
Isabelle MENARD  
Julien MESTRALLET  
Mathieu METRAL  
Laurent REYNAUD  
Yves CAIRE  
Max ISOARD  
Jean-Pierre CAUJOLLE  
Jean Louis DUFRESNE  
Claude FULCONIS  
André COLLAS  
Richard EYNARD-MACHET  
Caroline DRUESNE  
Hubert TOURNIER  
Camille REY-GORREZ  
Erwann JEGOUSE  
Jean-Marc DELCASSO  
Lise COURTINIER  
Ariane BERNARD-LAURENT  
Daniel MAILLARD  
Jean-Pierre SERRES  
Jean-Pierre LAVOCAT  
Christian BLACHIER  
Daniel MATHIEU  
François ORTAR  
Laurent BLANCHARD  
Eloïse PAOLI  
Jean-Philippe PAOLI  
Ludovic IMBERDIS  
Christophe VIRET  
Frank GUIGO  
Marie CANUT  
Nathalie SIEFERT  
Eva ALIACAR  
Jérôme CAVAILHES  
Jean-François LOPEZ  
Paul BOUDIN  
Jean-Louis DUCRUET

Nous remercions le Parc National des Ecrins et la mairie de Gap de nous avoir accueillis dans leurs locaux.

Ce présent compte-rendu fait état des prises de décisions lors de la réunion. Tous les échanges et remarques ne sont pas retranscrits.

## **1. Introduction**

Blandine Amblard fait un bref bilan de ce qu'il s'est passé dans le cadre du plan d'actions depuis le dernier comité de pilotage du 28 septembre 2017.

L'OGM a participé au séminaire des "espèces menacées et plan d'actions nationaux" en région AuRA, organisé par la DREAL AuRA. L'équipe OGM a présenté un poster sur le Tétrasylyre (*cf.* présentation).

## **2. Proposition de positionnement sur le pilotage des actions et la mise en œuvre des opérations**

B. Amblard fait un rappel de ce qu'est un pilote. Ce dernier a pour principal rôle la coordination des opérations et entre opérateurs de son action. Il organise des groupes de travail avec tous les partenaires opérateurs (Alpes du Sud et du Nord) au sein de l'action qu'il pilote. Il accompagne les opérateurs et s'assure de la bonne mise en œuvre des opérations, de leur suivi et tient informé le maître d'ouvrage du déroulement de son action.

Un opérateur est un partenaire qui réalise l'opération sur le terrain tandis que le participant à la réflexion participe à l'opération en assistant aux groupes de travail, menant une réflexion sur l'opération à mener. Il ne met pas nécessairement en œuvre l'opération sur le terrain.

La remontée des informations peut se faire soit par le pilote soit par l'opérateur lui-même, l'importance est que les données soient centralisées à l'OGM pour faciliter leur diffusion.

B. Amblard rappelle brièvement les 11 actions du plan, intégrées dans les 4 domaines d'actions conservés.

Lors du dernier COPIL, puis par mail, il a été demandé à tous les partenaires de se positionner en tant que pilote, opérateur ou participant à la réflexion avant le 31 décembre. Un bilan est également établi concernant les différentes candidatures pour le pilotage des actions. A noter que très peu de partenaires se sont positionnés :

Tableau 1 : Résultats des candidatures du positionnement pour le pilotage des actions

<b>Actions de conservation</b>		<b>Candidat</b>
1	Disposer d'une boîte à outils opérationnelle pour la mise en œuvre et l'évaluation des actions engagées	OGM FRC AuRA
2	Optimiser les stratégies d'interventions par l'identification, la priorisation et la cartographie des conditions environnementales et des pressions humaines influençant le statut de conservation du Tétrasylyre.	OGM
3	Multiplier les actions de conservation du Tétrasylyre et de ses habitats à l'échelle locale	OGM et FRC AuRA
4	Intégrer la conservation et la quiétude des habitats dans les politiques publiques sectorielles dédiées à la montagne	FRC AuRA
5	Intégrer la conservation et la quiétude du Tétrasylyre et de ses habitats dans les projets d'aménagement	FDC 38 et DSF



6	Optimiser la gestion et la circulation des données inhérentes au PATLY	OGM
<b>Actions d'amélioration des connaissances</b>		<b>Candidat</b>
7	Évaluer les impacts des actions de préservation/restauration du Tétrasyre et de ses habitats	?
8	Pérenniser et améliorer le suivi démographique du Tétrasyre	OGM
<b>Actions de sensibilisation/formation</b>		<b>Candidat</b>
9	Organiser des formations labellisantes des acteurs du plan	FRC AuRA
10	Sensibiliser à la prise en compte des enjeux de conservation du Tétrasyre en période hivernale	FRC AuRA
<b>Actions de gouvernance</b>		<b>Candidat</b>
11	Organiser la gouvernance du plan d'actions	OGM

Un appel à candidature est relancé pour l'action A7 "Evaluer les impacts des actions de préservation/restauration du Tétrasyre et de ses habitats".

Le service départemental des Hautes-Alpes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) se propose comme candidat sous réserve de validation de sa hiérarchie.

Isabelle Losinger (ONCFS - DIR AuRA) interroge l'animateur général sur la proposition de l'ONCFS de rajouter une douzième action sur la police de l'environnement. Elle explique que les agents de l'ONCFS, de par leur action de surveillance, peuvent être amenés à constater des atteintes à l'espèce (plan de chasse) ou à ses habitats (pratiques motorisées, non respect des APPB visant la quiétude sur les zones d'hivernage, ...). L'ONCFS pourrait ainsi apporter des informations quant aux infractions liées au Tétrasyre ainsi que des indicateurs relatifs au temps passé par type de mission de police. Cette action pourrait être élargie à tous les agents assermentés du partenariat (réserves naturelles, parcs nationaux, ...).

Un tableau a été distribué, indiquant les opérateurs s'étant positionnés sur chacune des opérations. Ce tableau n'est pas finalisé car des échanges sont encore en cours entre l'animateur et les partenaires.

**Décision 1 : le plan d'actions intègre une nouvelle action de police de l'environnement. Le plan d'actions n'ayant pas pour objectif d'apporter un volet réglementaire, cette action consistera à faire un reporting sur les constats d'atteintes au Tétrasyre et/ou de ses habitats. L'intitulé précis reste à définir avec l'ONCFS, qui sera pilote de l'action.**

**Décision 2 : la proposition des pilotes a été validée à l'unanimité.**

**Décision 3 : la liste des opérateurs et participants à la réflexion sera finalisée le 15 mai puis envoyée à tout le partenariat. Les pilotes pourront ensuite se rapprocher des opérateurs de leurs actions et organiser les groupes de travail.**

**Décision 4 : la liste des correspondants pilotes sera également envoyée à tout le partenariat afin que les opérateurs puissent également prendre contact avec les pilotes.**

**Décision 5 : Toutes les opérations susceptibles de pouvoir commencer doivent être lancées sans attendre la finalisation des fiches actions ou de la hiérarchisation des opérations. Et ceci que ce soit pour les opérations existantes ou nouvelles.**



### **3. Composition du comité de pilotage et du comité technique**

B. Amblard rappelle le rôle du comité de pilotage ainsi que la proposition faite au dernier COPIL sur la composition de ce dernier :

- les DREAL
- les Régions
- l'OGM
- un représentant par région pour chacun des 7 collectifs (soit 14 représentants).

Le regroupement des structures en 7 collectifs est rappelé et présenté à l'écran (cf. présentation). Il est précisé que le regroupement a été essentiellement fait selon un critère thématique et non par type de structure.

Il est également rappelé que l'objectif d'un COPIL restreint est de limiter le nombre de participants tout en gardant une représentativité des différents collectifs.

Il est proposé que ce COPIL restreint se réunisse tous les ans et qu'un COPIL élargi à tous se réunisse au moins trois fois (au début, au milieu et à la fin du plan d'actions) afin de faire un bilan d'avancement et de restitution des actions.

B. Amblard rappelle le rôle **technique** du comité technique ainsi que la proposition faite au dernier COPIL sur la composition du COTECH : pilotes d'actions et animateur général.

Etant donné le faible nombre de pilotes, B. Amblard propose que le COTECH soit composé d'un représentant par région pour chacun des 7 collectifs (soit 14 représentants) et de l'animateur général.

Concernant le regroupement des structures, il est demandé de :

- rajouter le service jeunesse et sport - pôle ressource sport et nature dans les services de l'état,
- modifier l'intitulé du collectif "structures agricoles et forestières" par "structures agro-pastorales et forestières",
- rajouter le CERPAM,
- étudier la possibilité de diviser le collectif "structures de sport de nature et touristiques" en créant un collectif des socioprofessionnels et un collectif sport et nature ou un collectif gérant l'équipement et un collectif de pratique,
- se rapprocher de Mountain riders et Mountain wilderness afin de connaître leur souhait sur leur appartenance de collectif (association de protection de la nature ou structure de sport de nature et touristiques),
- rajouter l'association France Nature Environnement (FNE) PACA,
- rajouter le réseau Natura 2000 en se rapprochant des DREALS pour avoir la liste des animateurs,
- après discussion, ne pas rajouter les associations des bergers et les syndicats des gardiens de refuge à la liste des partenaires du plan mais les rajouter à la liste des destinataires des comptes-rendus et productions.

**Décision 6 : l'assemblée vote pour un COPIL élargi tous les ans. La proposition du COPIL restreint est écartée.**

**Décision 7 : Le COTECH est désormais composé des DREALS, conseils régionaux, l'OGM et un représentant par région pour chacun des 7 collectifs.**

**Décision 8 : Le COPIL souhaite que les DREAL et les conseils régionaux, en tant que partenaires techniques et financiers, soient extraits des collectifs "service de l'état" et "collectivités territoriales".**

**Décision 9 : le regroupement des structures au sein des 7 collectifs sera mis à jour par l'animateur général suite aux différentes demandes listées ci-dessus.**

**Décision 10 : les structures souhaitant modifier leur appartenance au collectif proposé doivent manifester leur souhait auprès de Blandine Amblard.**

**Décision 11 : les associations des bergers et les syndicats des gardiens de refuge seront destinataires des comptes-rendus de réunion et des productions du plan d'actions. Une liste des structures ne participant pas aux différentes instances mais destinataires des comptes-rendus et productions du plan sera établie.**

#### **4. Rôle des différentes instances**

B. Amblard indique les rôles des différentes instances du plan d'actions (cf. présentation).

L'assemblée s'interroge de l'implication de la DREAL PACA et du conseil régional PACA pour le plan d'actions.

Aucun représentant de ces structures n'étant présents, Richard Bonnet (PNE) indique qu'ils souhaitent participer.

M. Montadert rappelle la composition du conseil scientifique de l'OGM :

- Jean-Marc Delcasso - président de l'OGM ou son représentant, Joël Mazalaigue - vice-président de l'OGM
- Björn Reineking - IRSTEA et président du conseil scientifique
- Ariane Bernard-Laurent - ONCFS
- Aurélien Besnard - CEFE
- Claude Novoa - ONCFS
- Clément Calenge - ONCFS
- Coralie Mounet - CNRS
- Emmanuel Menoni - ONCFS
- Estelle Lauer - responsable de la commission technique (CT) Alpes de l'OGM
- Gregory Loucougaray - IRSTEA
- Grégory Tucac - responsable de la CT Pyrénées de l'OGM
- le représentant de la commission scientifique de la FNC
- Marc Montadert - ONCFS/OGM
- Invités : Daniel Maillard - ONCFS, Coline Cannone - thésarde à l'ONCFS, Philippe Aubry - ONCFS, les salariées de l'OGM.

L'assemblée s'interroge sur l'implication du CSRPN durant le déroulement du plan d'actions. Le CSRPN doit-il avoir un rôle de validation ou le conseil scientifique de l'OGM peut suffire à remplir cette fonction. Le CSRPN serait seulement informé de l'avancement du plan.

**Décision 12 : le rôle des partenaires financiers et techniques est validé.**

**Décision 13 : le rôle du COPIL est validé.**

**Décision 14 : le COTECH étant l'antichambre du COPIL, il est demandé qu'il traite également les aspects financiers pour validation en COPIL. le rôle du COTECH est validé.**

**Décision 15 : le rôle des pilotes est validé.**

**Décision 16 : le rôle des opérateurs est validé.**

**Pour rappel, les opérateurs se doivent de remplir une feuille de suivi du temps passé par opération afin d'établir l'évaluation de chaque action.**



**Décision 17** : il est demandé à l'animateur général, accompagné des pilotes, d'assurer un recensement des différents financements mobilisés pour la mise en œuvre des opérations, le temps passé, le coût des opérations, ... et de diffuser l'information à tout le collectif du plan. Il est également demandé à l'animateur de coordonner les recherches de financements afin d'éviter multiples demandes aux partenaires financiers et centraliser les besoins afin qu'une seule demande propre au plan d'actions soit établie. Le rôle de l'animateur général est validé.

**Décision 18** : le référent scientifique et technique soumet pour avis les propositions techniques si nécessaire au conseil scientifique de l'OGM. Le rôle du référent est validé.

**Décision 19** : il est demandé d'inviter le président du conseil scientifique de l'OGM au COPIL du plan d'actions.

**Décision 20** : l'animateur interrogera la DREAL AuRA quant à la validation des actions par le CSRPN pendant le déroulement du plan.

## **5. Calendrier 2018**

Le calendrier suivant est proposé :

- 15 mai : diffusion de la liste des opérateurs et participants à la réflexion des opérations.
- septembre : COTECH.
- d'ici septembre : les pilotes échangeront avec les opérateurs de leur action afin de préétablir les fiches actions.
- Toutes les opérations susceptibles de pouvoir commencer doivent être lancées.

**Décision 21** : le calendrier est validé

**Décision 22** : Les partenaires du plan d'actions devront définir un représentant pour chacune des régions au sein de chaque collectif avant le COTECH de septembre. 14 représentants seront ainsi nommés.

## **6. Financements existants potentiels pour la mise en œuvre des opérations**

B. Amblard énumère le calendrier connu à ce jour des différents fonds potentiellement mobilisables pour la mise en œuvre des opérations.

**Décision 23** : il est demandé à l'OGM de compléter les "fiches financement" avec les subventions potentiellement mobilisables à l'échelle locale (Contrat Natura 2000, contrat territoire, ...).

## **7. Présentation du programme Biodiv'sports de montagne**

Adrien Lambert de la LPO présente le programme Biodiv'sports de montagne [www.biodiv-sports.fr](http://www.biodiv-sports.fr)

Ce programme a pour but de diffuser sur les plateformes qui recensent des itinéraires en montagne les informations concernant la présence de la faune sauvage sensible au regard de loisirs qui peuvent être pratiqués sur certains territoires.

Biodiv'sports est fondé sur des démarches de concertation locales regroupant les différents usagers d'un territoire. L'ensemble des participants délimitent des zones refuge hivernale pour la faune. Cette donnée est ensuite cartographiée et intégrée sur les sites des pratiquants, tel que Camp to camp.

Chaque zone refuge est accompagnée d'une description, d'une fiche présentant l'espèce et les interactions que chaque pratique peut avoir avec cette espèce et d'un fichier .kml permettant d'intégrer cette zone dans un dispositif de localisation.



La démarche est ouverte à tous les acteurs souhaitant diffuser des informations par la plateforme. Afin de pérenniser l'outil, l'utilisation de la plateforme est conditionnée à la signature d'une convention permettant de cadrer son utilisation et permettant de partager les coûts liés.

Nous remercions Adrien pour sa présentation et les réponses apportées aux différentes questions.

#### **8. Contacts :**

Blandine Amblard, animatrice du plan d'actions :  
ogm.amblard@gmail.com / 04 50 52 92 65 // 07 82 69 20 59

Marc Montadert, référent scientifique et technique de l'OGM et du plan d'actions :  
marc.montadert@oncfs.gouv.fr / 04 50 52 96 24 / 06 25 07 07 09

Lise Courtinier, secrétaire administrative et financière de l'OGM :  
lise.courtinier@asso-ogm.fr / 04 50 52 92 66

Joël Mazalaigue, représentant du conseil d'administration de l'OGM pour le plan d'actions :  
joel.mazalaigue@wanadoo.fr / 06 14 47 50 97

Christian Schwoehrer, représentant du conseil d'administration de l'OGM pour le plan d'actions :  
christian.schwoehrer@asters.asso.fr / 04 50 66 47 53 / 06 82 87 65 62

Adrien Lambert, chef de projet du programme Biodiv'sport :  
adrien.lambert@lpo.fr / 04 76 51 51 32 / 07 67 59 37 61

